

ORDRE DU JOUR

Les délibérations qui feront l'objet d'un vote groupé, sont précédées d'un astérisque*. Toutefois, toute délibération pourra être remise individuellement aux voix sur demande d'un conseiller communautaire



Afin de contribuer au respect de l'environnement, l'ensemble du dossier et/ou les annexes sont consultable(s) sur l'espace collaboratif CAC : <http://ec.grandangouleme.fr/cac/>

ATTRACTIVITE, ECONOMIE, EMPLOI

Rapporteur : Monsieur ELIE



1. TRES HAUT-DEBIT : participation au plan de rattrapage sur les 3 ex CDC porté par Charente Numérique

FINANCES, RESPONSABILITES SOCIETALES

Rapporteur : Monsieur DOLIMONT

2. Financement de la compétence GEMAPI - Institution de la taxe
3. Taxe GEMAPI - fixation du montant attendu de la taxe pour 2018
4. Transfert de la compétence GEMAPI au SyBTB (Syndicat des rivières du Bandiat, de la Tardoire et de la Bonnieure) pour le territoire des communes situées en zones blanches
5. Transfert de la compétence GEMAPI au SyBRA (Syndicat du bassin des rivières de l'Angoumois) pour le territoire des communes situées en zones blanches
6. Transfert de la compétence GEMAPI au Syndicat du Bassin Versant du Né pour le territoire des communes situées en zones blanches
7. Election des représentants de GrandAngoulême au SyBTB (Syndicat d'aménagement des rivières du Bandiat, de la Tardoire et de la Bonnieure)
8. Election des représentants de GrandAngoulême au SyBRA (Syndicat du Bassin des Rivières de l'Angoumois)
9. Election des représentants de GrandAngoulême au Syndicat du Bassin Versant du Né



10. Avenant n°1 à la convention cadre du PAPI Charente et Estuaire



11. Rapport d'observations définitives au contrôle des comptes et de la gestion de la SAEML Territoires Charente

QUESTIONS DIVERSES

Veillez noter que, durant les cinq jours précédant la séance et le jour de la séance, les conseillers peuvent prendre connaissance du dossier du conseil communautaire dans son intégralité :

- au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême,
25 Boulevard Besson Bey à ANGOULEME aux heures d'ouverture